

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025**

**AFFAIRE N° 11-20251212**

**BUDGET ANNEXE DE TRANSPORTS DE PERSONNES - VERSEMENT  
D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR L'EXERCICE 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de décembre à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle polyvalente Zac Paul Badré, sise au Tampon, à l'angle des rues du Danemark et du Général Ailleret à la Châtoire, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, également convoqués le 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01-20251212 à l'affaire n° 42-20251212) et de celle de Madame COURTOIS Vanessa, 3<sup>e</sup> Vice-Présidente (de l'affaire n° 43-20251212 à l'affaire n° 46-20251212).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 39

Absents représentés : 08  
Absents : 01

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 34-20251212), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 33-20251212), THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 39-20251212), DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Véronique, GENCE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, COURTOIS Lucette, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

**ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)****- Commune du Tampon -**

PAYET TURPIN Francemay représentée par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, FONTAINE Henri représenté par DIJOUX RIVIERE Mimose, ROBERT Evelyne représentée par TECHER Doris (de l'affaire n° 34 à l'affaire n° 46-20251212), THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 35 à l'affaire n° 46-20251212), BLARD Régine représentée par DOMITILE Noëline (de l'affaire n° 40 à l'affaire n° 46-20251212).

**- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par LEICHNIG Stéphanie, K/BIDI Emeline représentée par MUSSARD Harry, LANDRY Christian représenté par David LEBON.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

**ETAIENT ABSENTS****- Commune de l'Entre-Deux -**

LAFOSSE Camille.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame DOMITILE Noëline a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

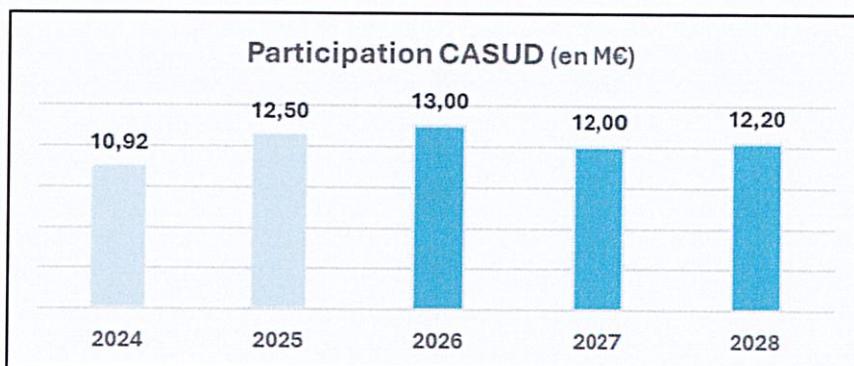
**AFFAIRE N° 11-20251212****BUDGET ANNEXE DE TRANSPORTS DE PERSONNES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR L'EXERCICE 2026**

Le Président informe l'Assemblée que le code général des collectivités territoriales (article L.2224-1) impose que les budgets des services publics locaux à caractère industriel et commercial soient équilibrés en recettes et en dépenses.

Cependant, le code des transports autorise les collectivités publiques à apporter un financement complémentaire aux services de transports réguliers de personnes.

Comme évoqué lors du dernier débat sur les orientations budgétaires, la subvention d'équilibre va ainsi augmenter en 2026 pour financer la croissance exceptionnelle des dépenses liées au coût d'exploitation du transport urbain. En effet, les dépenses prévisionnelles en 2026 vont devoir couvrir à la fois les coûts liés à l'exploitation des lignes urbaines en 2026 et les opérations financières d'ajustement contractuel du fait de l'exécution du nouveau contrat de délégation de service public en milieu d'année 2025.

Une forte décrue de la subvention d'équilibre est ensuite à prévoir à compter de 2027 comme indiqué dans le graphique ci-dessous :



Par ailleurs, il est rappelé que le nouveau contrat de délégation de service public vise à développer un réseau de transport urbain à la fois :

- ambitieux pour couvrir l'ensemble du territoire (maintien, voire extension des lignes de transport),
- respectueux de l'environnement en favorisant l'utilisation du transport en commun (gratuité le week-end),
- accessible à tous par la modernisation de la flotte de bus (renouvellement de 94 bus).

Une présentation des comptes d'exploitation du budget annexe de transport des personnes est proposée ci-dessous en tenant compte de la subvention d'équilibre attribuée par le Budget Principal.

TRANSPORT	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	C.A.	C.A.	C.F.U.	C.F.U.	Projet C.F.U.	B.P.
<b>A. Recettes Réelles Exploitation</b>	<b>18 532</b>	<b>19 421</b>	<b>20 641</b>	<b>23 259</b>	<b>25 003</b>	<b>26 154</b>
Tarifs scolaires	878	941	1 016	1 112	1 000	1 000
Tarifs urbains	0	0	0	0	500	1 000
Taxe Versement Transport	5 613	6 233	6 087	6 389	6 350	6 400
Taxe spéciale conso° carburant	1 041	1 049	1 068	1 074	1 080	1 100
Participations Région, Départ., autres	3 497	3 466	3 220	3 461	3 400	3 461
Subvention d'équilibre CASUD	7 500	7 500	9 200	10 920	12 500	13 000
Autres recettes	3	232	50	303	173	193
<b>B. Dépenses Réelles Exploitation</b>	<b>18 078</b>	<b>18 439</b>	<b>20 999</b>	<b>21 767</b>	<b>25 221</b>	<b>25 704</b>
Charges à caractère général	16 295	16 190	18 743	19 436	23 076	23 806
<i>dont transport scolaire</i>	5 903	6 152	7 422	6 392	6 400	6 528
<i>dont transport urbain</i>	9 858	9 462	10 734	12 054	15 900	16 492
<i>dont transport périscolaire</i>	257	283	318	311	350	350
<i>Dont gardiennage</i>	3	0	0	72	20	20
<i>Dont contributions financières syndicat</i>	68	78	0	250	125	125
<i>Dont autres</i>				357	281	291
Charges de personnel	1 716	1 741	1 747	1 750	1 765	1 775
Annulation Titres (N.Valeurs, ex antér.)	0	460	387	549	200	50
Intérêts de la dette	47	46	43	31	30	23
Autres dépenses	20	2	13	1	50	50
Provisions dépréciations	0	0	66	0	100	0
<b>EPARGNE BRUTE (A - B)</b>	<b>454</b>	<b>982</b>	<b>-358</b>	<b>1 492</b>	<b>-218</b>	<b>450</b>
(-) Remboursement emprunt	217	221	225	229	234	239
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>237</b>	<b>761</b>	<b>-583</b>	<b>1 263</b>	<b>-452</b>	<b>211</b>

L'inscription en recettes d'exploitation d'une subvention d'équilibre d'un montant de 13 millions d'euros va permettre au budget annexe de transport de dégager en 2026 une épargne nette positive.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'attribution par le budget principal d'une subvention d'équilibre d'un montant de 13 000 000 euros en faveur du budget annexe de transport pour l'exercice 2026,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre : Mme BASSIRE Nathalie et M. FONTAINE Gilles ; ainsi que 16 abstentions : M. HUET Henri Claude, Mme JAVELLE Blanche Reine, M. MUSSARD Harry, Mme FULBERT-GERARD Gilberte, M. HOAREAU Sylvain, Mme HUET Marie-Josée, M. LEBON David, Mme LEICHNIG Stéphanie, Mme LEJOYEUX Marie Andrée, Mme COURTOIS Lucette, Mme MUSSARD Rose Andrée, M. VIENNE Axel, M. LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, M. HUET Mathieu représenté par LEICHNIG Stéphanie, Mme K/BIDI Emeline représentée par MUSSARD Harry, M. LANDRY Christian représenté par David LEBON),

- approuve l'attribution par le budget principal d'une subvention d'équilibre d'un montant de 13 000 000 euros en faveur du budget annexe de transport pour l'exercice 2026,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 16

Contre : 02

Pour : 29

POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,



Noëline DOMITILE

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 22/12/2025